

Séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-Frontière tenue le 17 décembre 2018 à 19h00 à la salle habituelle des séances du conseil.

Ladite séance a été dûment convoquée verbalement auprès de tous les membres du conseil lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2018.

Messieurs	Alain Robert	Maire
	Serge Blais	Conseiller #1
	Jacques Lapointe	Conseiller #2
	Pierre-Paul Caron	Conseiller #3
	Martin Fournier	Conseiller #4
	Réjean Tardif	Conseiller #5
Madame	Ghislaine Fradette	Conseillère #6

Ouverture de la séance

Formant quorum, la séance est ouverte à 19h00, sous la présidence d'Alain Robert, maire, Madame Nicole Gautreau fait fonction de secrétaire.

2- Adoption de l'ordre du jour # 1812181

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour transmis par la secrétaire ;
IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif,

APPUYÉ PAR Martin Fournier ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que lu :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Examen des prévisions budgétaires présentées pour l'année 2019
- 4- Adoption du budget 2019
- 5- Période de questions
- 6- Levée de la séance

3- Examen des présentations budgétaires présentées

Une copie des prévisions budgétaires préparées par la secrétaire trésorière a été remise à chaque membre du conseil pour discussion.

4- Adoption du budget pour l'année 2019 #1812182

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Administration générale	122 124 \$
Sécurité Publique et incendie	47 765 \$
Transport (voirie, déneigement...)	53 500 \$
Hygiène du milieu (aqueduc, égout)	24 800 \$
Matières résiduelles (ordures, recycl.)	34 544 \$
Intérêt dette à long terme	9 500 \$
Loisirs et culture (L'Ôtel, patinoire et autres)	27 050 \$
Édifices (Église et édifice municipal)	22 050 \$
Camping municipal	69 800 \$
Quote-part MRC & réforme cadastrale	39 859 \$
TOTAL	454 231 \$

Pour payer les dépenses de fonctionnement mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes :

Taxe foncière générale	133 830 \$
Taxe générale aqueduc	17 880 \$
Taxe sécurité publique	16 209 \$
Taxe sécurité incendie	30 382 \$
Taxes ordures, recycl., fosse et subvention	34 039 \$
Taxes règlement d'emprunts	7 020 \$
Taxe spéciale (eau, égout)	6 920 \$
Compensation Recyc-Québec	8 020 \$
Compensation tenant lieu de taxes	7 993 \$
Péréquation	16 622 \$
Recettes camping municipal	92 000 \$
Autres recettes de source locale	56 708 \$

(L'Ôtel, permis, mutations, TPS, etc.)	
Revenus de transfert (voirie)	26 608 \$
TOTAL	454 231 \$

BUDGET DU CENTENAIRE

Dépenses du centenaire

Chapiteau, artistes, publicité, etc. 53 325 \$

Revenus du centenaire

Subvention MAMOT	2 000 \$
Commandites	9 000 \$
Subvention patrimoine Canada	15 000 \$
Levée de fonds	3 200 \$
Ventes de billets et autres	22 250 \$
Municipalité	1 875 \$
TOTAL	53 325 \$

BUDGET DES TRAVAUX À RÉALISER DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

Montant de la contribution gouvernementale pour la municipalité **408 954,56 \$**

Total des investissements à réaliser

Changer 2 pompes d'ozone (usine d'eau)	6 299.25 \$
Changer conduites d'égout selon le Plan d'intervention	36 745.63 \$
Isolation et revêtement de l'Église	188 977.50 \$
Asphaltage du stationnement de l'église	44 488.45 \$
Asphaltage de la Rue de Lac Nord	47 244.38 \$
Changer des fenêtres de l'Église	36 745.63 \$
Changer des fenêtres de l'Édifice municipal	12 907.02 \$
Changer toiture de la cuisine de la salle communautaire	5 249.38 \$
Changer le revêtement de l'Édifice municipal	12 598.50 \$
Rectifier la rampe existante de l'Église	7 349.42 \$
Panneaux indicateurs de vitesse Route 204	10 349.42 \$
TOTAL	408 954,56 \$

Après avoir établi le budget tel que présenté ci-dessus pour l'année 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif,

APPUYÉ PAR Martin Fournier ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le budget pour l'année 2019 soit adopté tel que présenté ci-dessus.

5 - Période de questions

Aucune question

6- Levée de l'assemblée #1812183

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Fournier,

APPUYÉ PAR Pierre-Paul caron ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 20h26.

Je, Alain Robert, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Alain Robert, maire

Nicole Gautreau, directrice générale